CONFERENCE INTERAFRICAINE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

22ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Genève (Suisse), le 10 juin 2016

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 22ème session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), s'est tenue à Genève en Suisse, dans la salle V au siège du Bureau International du Travail (BIT), le 10 juin 2016, sous la Présidence de Monsieur Hamadou KONATE, Ministre de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord de la République du Mali, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2016.

A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. **Examen et adoption du compte rendu de la 21ème session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale tenue le 19 février 2016 à Bamako (République du Mali)**

Le Conseil a adopté le compte rendu de sa 21ème session ordinaire tenue le 19 février 2016 à Bamako (République du Mali).

2. **Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice 2015 du Secrétaire Exécutif**

Le Conseil a adopté le rapport d'activités de l'exercice 2015 qui constitue la première partie du rapport annuel répondant aux dispositions de l'article 33 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale.

Il a exhorté les organismes de prévoyance sociale à produire les informations financières et comptables ainsi que les données statistiques nécessaires à la confection de la seconde partie dudit rapport annuel, au plus tard le 30 juin 2016.

3. Examen et adoption du rapport du Commissaire aux Comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015

Le Conseil a adopté les états financiers de l'exercice 2015 de la CIPRES. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et Comptable sur la gestion 2015.

Il a par ailleurs félicité le Secrétaire Exécutif pour la clarté des états financiers ainsi que pour les résultats obtenus et le Commissaire aux Comptes pour la qualité de ses rapports.

4. Examen et adoption du dossier de construction du nouveau siège de la CIPRES

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté la nouvelle étude de faisabilité du projet et a autorisé la construction du nouveau siège de la CIPRES.

S'agissant du financement, le Conseil a décidé qu'il sera assuré à titre principal par prélèvement sur les réserves de la Conférence et éventuellement, par une contribution complémentaire des Etats membres en cas de difficultés.

5. Note relative à la création d'un Fonds d'Investissement Africain des OPS

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a autorisé le Secrétaire Exécutif à poursuivre les démarches relatives à ce fonds notamment, la réalisation des études de faisabilité et lui rendre compte à sa prochaine session.

6. Nomination des membres de la Commission de Surveillance de la CIPRES

Après échanges et tenant compte des avis de certains membres, le Conseil a demandé aux Etats membres n'ayant déposé les candidatures de bien vouloir le faire dans un délai de 15 jours et a donné mandat au Président de procéder à la nomination des Commissaires dans un délai d'un mois.

7. Nomination du Chef de l'Inspection

Conformément aux dispositions des articles 6 et 38 du Traité révisé et 5 des Statuts du Secrétariat Exécutif, le Conseil a approuvé la candidature de l'Inspecteur OUMAROU DJIBO Issa et a décidé de sa nomination en qualité de Chef de l'Inspection Régionale pour un premier mandat de cinq (05) ans.

8. Nomination des Inspecteurs régionaux issus du 6ème concours

Le Conseil a pris connaissance des résultats du 6ème concours de recrutement des Inspecteurs Régionaux de la Prévoyance Sociale et a nommé comme Inspecteurs Régionaux pour un premier mandat de trois ans, les personnes ci-après :

- M. HOUNGBEDJI Bruno (Bénin)
- M. HOUNKANRIN Stéphane (Bénin)
- M. ATANGANA KOUROU Bernard (Cameroun)
- M. NGUEBEMANDJI Robert (Centrafrique)
- M. KANEOULOU Parfait Zozan (Côte d'Ivoire)

9. Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence et se réjouit des efforts accomplis par les Etats pour le paiement de leurs contributions.

Toutefois, il invite les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour effectuer le règlement à bonne date des contributions et ceux ayant des arriérés, de bien vouloir les apurer.

Concernant la situation de la Guinée Equatoriale et l'Union des Comores qui n'a pas connu d'évolution, le Conseil a donné mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétaire Exécutif de se rendre dans ces Etats, en vue d'échanger avec les Autorités de ces pays.

10. Requête de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales de Madagascar relative à l'adhésion à la CIPRES

Le Conseil a examiné la requête de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales de Madagascar relative à l'adhésion de son pays à la Conférence.

Il a décidé à l'unanimité d'admettre la République de Madagascar au sein des Etats membres de la Conférence.

Le Conseil a adressé ses remerciements aux Autorités de Madagascar pour les diligences déployées, qui ont permis cette adhésion à la Conférence.

11. Divers :

Au titre des divers, le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Cameroun a renouvelé l'invitation de ses collègues Ministres au forum sur la retraite prévu du 27 au 29 juillet 2016 à Yaoundé (Cameroun).
A cet effet, le Président du Conseil a remercié le Cameroun d'avoir accepté d'abriter ce premier forum et a demandé à l'ensemble des Ministres de répondre favorablement à cette invitation.

Concernant la tenue de sa prochaine session ordinaire qui aura lieu à Niamey au Niger, le Conseil des Ministres a retenu la période de la première quinzaine du mois de décembre 2016.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses félicitations au Secrétariat Exécutif de la CIPRES pour la célérité dans la production des documents finaux de la session et a remercié le Bureau International du Travail (BIT) pour les facilités mises à sa disposition, qui ont permis le bon déroulement de sa 22ème session ordinaire.

Fait à Genève, le 10 juin 2016

Le Conseil des Ministres